

Mairie de THEHILLAC



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie-de-thehillac@laposte.net

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 2 mars 2018**

Sont présents :

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Gérard MACE, Delphine VALAY

Absent :

Jean-Noël LEMEE

Maud BRIAND est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du Jour :

- 1) Réfection du clocher de l'église
- 2) Restauration des statues Saint-Barnabé et Saint-Lienne
- 3) Certificat d'économie d'énergie : travaux sur les bâtiments communaux
- 4) Modification des statuts de Morbihan Energie
- 5) Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017
- 6) Répartition des fonds de concours 2018 de Redon Agglomération
- 7) Informations au conseil
 - a. Installation d'un conduit de cheminée au logement au-dessus du Canotier
 - b. Entreprise proposée pour l'étalement de la terre salle des Mitaüs
 - c. Nouvelle organisation de la garderie et de la cantine scolaire
 - d. Modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme
 - e. Travaux au columbarium

Approbation du compte rendu de conseil du 31 janvier 2018

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Réfection du clocher de l'église

Au dernier conseil municipal, il a été évoqué une infiltration importante d'eau par la flèche du clocher de l'église. Le maire présente au conseil municipal l'estimation des travaux. L'installation d'un échafaudage sur toute la hauteur du clocher représente une part importante du chiffrage.

Deux choix sont possibles :

- 1- la réfection du clocher sur ses quatre faces, du sommet au seuil de la porte est estimée à 111 935,29€ TTC

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant €	Désignation	Montant €
Travaux du clocher : de la croix jusqu'au sol	93 279,41	Région 20%	18 655,88
		Département 25%	23 319,85
		Préfecture 27%	25 185,44
		Sous Total	67 161,17
		Reste à financer	26 118,24
TVA	18 655,88	Montant TVA Travaux	18 655,88
TOTAL TTC	111 935,29	TOTAL	111 935,29

- 2- la réfection du clocher de haut en bas, plus les bas-côtés de part et d'autre de la porte de l'église pour un montant de 146 063,29€ TTC.

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant €	Désignation	Montant €
Travaux du clocher : de la croix jusqu'au sol	93 279,41	Région 20%	24 343,88
Travaux sur les bas-côtés	28 440,00	Département 25%	30 429,85
		Préfecture 27%	32 864,24
		Sous Total	87 637,97
Sous Total	121 719,41	Reste à financer	34 081,44
TVA	24 343,88	Montant TVA Travaux	24 343,88
TOTAL TTC	146 063,29	TOTAL	146 063,29

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient le choix n°2,
- vote le plan de financement proposé,
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour les demandes de subventions,
- autorise le maire à effectuer les démarches de consultations d'entreprises.

Il s'agit d'un édifice cultuel, un appel aux dons sera également lancé.

3- Restauration des statues de Saint-Barnabé et de Saint-Lienne

Les statues de Saint-Barnabé et de Saint-Lienne sont dans l'église de Théhillac et inscrites aux monuments historiques. Elles sont dans un état de dégradation importante qui nécessite une restauration. L'estimatif des travaux s'élève à 5 400€ TTC. Des subventions sont possibles à hauteur de 75% sur le montant hors taxe : 25% de la Région et 50% du Département.

Le conseil municipal vote à main levée :

- 7 voix pour
- 3 abstentions

à la majorité :

- décide de restaurer les deux statues,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour les travaux et le financement.

4- Certificat d'économie d'énergie : travaux sur les bâtiments communaux

Redon Agglomération est labellisée TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). Ce label permet une majoration des Certificats d'Economie d'Energie sur les travaux uniquement d'économie d'énergie sur des bâtiments ou équipements publics à hauteur de 75% du montant hors taxe des travaux.

Les travaux devront être réalisés par des entreprises labellisées et payés avant le 31 décembre 2018.

Le maire présente au conseil municipal, les travaux envisagés et leurs estimatifs :

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Isolation extérieur salle Mitaüs	17 732,10	18 707,37
Isolation pignon le Canotier	8 368,40	8 828,66
Remplacement ouvertures de l' ancien foyer	6 000,00	7 200,00
Convecteurs logements communaux	10 324,44	12 389,34
TOTAL	42 424,94	47 125,37
Certificat économie énergie	31 818,71	31 818,70
Reste à financer	10 606,23	15 306,66

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les travaux proposés et leurs montants.

5- Modification des statuts de Morbihan Energie

Les statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan ont été modifiés lors du comité du 14 décembre 2017. Ces modifications portent sur de nouvelles compétences et services complémentaires et sur la représentation des communes dans le syndicat avec la création de communes nouvelles et la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale (communauté de communes, communautés d'agglomération ...) d'adhérer au Syndicat.

L'avis des collectivités membres est sollicité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Départemental de Morbihan Energie.

6- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017

Compte de gestion

Le compte de gestion est la réédition des comptes de la commune. Les comptes ont été vérifiés par le receveur de la trésorerie de La Roche Bernard.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion.

Comptes administratifs

Les comptes administratifs sont présentés au conseil municipal. Gilbert Duval prend la présidence de la délibération. Monsieur le maire sort de la salle

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses réalisées	422 816,30€	Dépenses réalisées	157 693,26€
Recettes réalisées	468 546,24€	Recettes réalisées	169 139,91€
Résultat de l'exercice	45 729,94€	Résultat de l'exercice	11 446,65€
Résultat antérieur reporté 2016	45 087,75€	Déficit 2016 reporté	-84 194,28€
Résultat de clôture	90 817,69€	Résultat de clôture	-72 747,63€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les comptes administratifs présentés.

7- Répartition du fonds de concours 2018 de Redon Agglomération

La commune peut bénéficier du fonds de concours de la part de Redon Agglomération. Cette somme peut être répartie 50% en section de fonctionnement et 50% en section d'investissement ou la totalité en section d'investissement.

Le fonds de concours pour la commune de Théhillac en 2018 est de 23 167,05€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répartir la somme du fonds de concours de la façon suivante :

- 50% en section de fonctionnement,
- 50% en section d'investissement.

8- Information au conseil

a. Installation d'un conduit de cheminée dans le logement du Canotier

Monsieur Didier Delatte et Madame Véronique Dugré souhaitent installer un poêle à granulés dans le logement du Canotier. Pour ce faire, il faut installer un conduit de cheminée.

Les locataires prennent à leur charge l'achat du poêle. La commune prendrait à sa charge l'installation du conduit estimée à 1 176€ TTC.

Le conseil municipal, à la majorité, après un vote à main levée avec :

- 4 voix contre,
- 5 voix pour
- 1 abstention

décide de prendre en charge l'installation du conduit.

b. Entreprise proposée pour l'étalement de la terre salle des Mitaüs

Le maire informe les conseillers qu'il existe un gros tas de terre en bas du terrain de la salle des Mitaüs. Trois entreprises ont été consultées afin d'estimer le montant de l'étalement de cette terre. L'entreprise la moins-disante LEMEE LTP pour un montant de 1 221€ TTC a été retenue.

c. Nouvelle organisation de la garderie et de la cantine scolaire

Le Maire informe le conseil que quelques changements vont avoir lieu jusqu'à la fin de l'année scolaire. En effet, Angélique Lechantoux, employée à la cantine et à la garderie périscolaire a été recrutée par l'école Saint-Pierre Saint-Paul en tant qu'assistante maternelle. Jusqu'à début juillet, les horaires d'Angélique seront diminués sur le temps communal, Séverine Deniau effectuera les garderies du soir et Marie Chotard remplacera Angélique à la cantine les mardi, jeudi et vendredi.

d. Modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme

Les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme suite aux remarques du Préfet seront transmises pour avis aux Personnes Publiques Associées (service de l'Etat, communes limitrophes, chambre d'agriculture ...).

e. Extension du columbarium

Une extension du columbarium (7 places) a été réalisée par les employés du service technique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.
Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 6 avril 2018 à 20h00.**



INFORMATIONS DIVERSES

Transports scolaires

Il est rappelé à tous les parents d'enfants prenant les transports scolaires qu'il est primordial pour la sécurité des enfants qu'ils mettent leur gilet jaune pour être vus lorsqu'ils se rendent à leur arrêt de car.